Principes communs de flexicurité

2007/2209(INI) - 09/10/2007

Le Conseil a adopté des Conclusions sur la flexibilité et la sécurité sur les marchés.

Face aux défis que représentent l’évolution rapide de l'économie mondiale, les changements structurels et le vieillissement de la population, le Conseil estime que les responsables politiques doivent trouver les solutions appropriées pour accentuer la flexibilité et la sécurité, qui sont susceptibles de contribuer à accroître la compétitivité d'un pays sur le plan international. La flexicurité constitue une bonne base pour la mise au point de stratégies globales permettant d'améliorer la flexibilité générale du marché du travail et de favoriser la mobilité des travailleurs. De plus, il est possible de relever le taux d'emploi et d'améliorer les débouchés tout en favorisant la flexibilité et la sécurité.

Le Conseil accueille favorablement la démarche adoptée par la Commission dans sa communication, qui vise à promouvoir des politiques coordonnées conçues pour améliorer à la fois la flexibilité du marché du travail et la sécurité de l'emploi ainsi que l'inclusion sociale, dans le respect des conditions propres à chaque État membre, et note que flexibilité et sécurité peuvent se renforcer mutuellement lorsqu'elles s'inscrivent dans un contexte politique approprié.

Le Conseil formule les observations suivantes :

- un certain nombre de facteurs ne relevant pas du marché du travail, et notamment les systèmes éducatifs, la stabilité macroéconomique et la croissance, la réforme des marchés des biens, des services et des capitaux ainsi que l'environnement des entreprises, jouent également un rôle déterminant dans la création des conditions nécessaires pour réussir la réforme des politiques sociales;
- la mise en œuvre de stratégies de flexicurité doit être pleinement compatible avec l'application de politiques budgétaires saines et financièrement viables et des priorités complémentaires en matière de dépenses ;
- dans le contexte de la mise en œuvre de stratégies de flexicurité, les responsables politiques doivent veiller à éviter les facteurs dissuasifs ou la dépendance à long terme des systèmes de protection sociale en instaurant des mesures adéquates d'incitation au travail et en rendant le travail financièrement attrayant;
- il faut développer l'évaluation des stratégies de flexicurité au niveau national, sur la base de données complètes et se prêtant mieux aux comparaisons en ce qui concerne leurs coûts et avantages. Une évaluation plus systématique et indépendante des politiques menées sur le plan national pourrait contribuer à améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficience des stratégies de flexicurité, ainsi qu'à déterminer les politiques à éliminer progressivement.

Le Conseil invite le Comité de politique économique et la Commission à suivre de près la mise en œuvre des stratégies de flexicurité dans le cadre de la stratégie pour la croissance et l'emploi, notamment en en surveillant les incidences budgétaires et en approfondissant l'analyse du rapport coût-efficacité et de l'efficience des mesures prises dans le cadre de la stratégie de flexicurité de chaque pays.